



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS Á:

Parks Canada Agency
220 4 Ave SE, Suite 720
Calgary, AB T2G 4X3

AMENDMENT / MODIFICATION

002

Tender To: Parks Canada Agency

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Soumission aux: l'Agence Parcs Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente at aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaries

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Parks Canada Agency
220 4 Ave SE, Suite 720
Calgary, AB T2G 4X3

Title-Sujet Remplacement des fondations de la résidence des gardes du parc de Whirlpool – Parc national du Mont-Riding	
Solicitation No. - No. de l'invitation 5P420-18-0403/A	Date: 4 decembre 2018
GETS Reference No. – No de reference de SEAG PW-18-00850372	Amendment No. - N° de la modif. 2
Solicitation Closes:	
at – á 02:00 PM	on – le 11 decembre 2018
Time Zone - Fuseau horaire MST - HNR	
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/>	Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>
Address Inquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à :	
Rebecca Chen rebecca.chen2@canada.ca	
Telephone No. - No de téléphone (587) 439-3529	Fax No. – No de FAX: 1-866-246-6893
Destination of Goods, Services, and Construction: Destinations des biens, services et construction:	
See Herein – Voir ici	

TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type or print)

Vendor/Firm Name	
Address - Adresse	
Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée a signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur	
Titale - Titre	
Telephone No. - N° de telephone: _____	
Facsimile No. - N° de télécopieur: _____	
Signature	Date

Modification 02

La présente modification vise à diffuser des renseignements obtenus lors de la visite des lieux et à distribuer les questions et réponses.

A) PRÉSENCES À LA VISITE DES LIEUX

Vendeur	Nom du représentant
Gardon Construction	Shane Johnson
Collyer Construction	Mike Collyer
Jacobson Commercial	Mike Hardy
Premier Commercial	Brent Bromley
DG Konkin Construction	Brett Konkin

Les coordonnées des participants sont disponibles sur demande et moyennant l'approbation des fournisseurs.

B) MODIFICATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Ajouter : DSP2_18-0403: Designated Substance Report_09Apr18.pdf

SPECIFICATIONS

Supprimer : Section 02 41 13 Selective Demolition, 1.4.2.1 Submit drawings stamped and signed by professional engineer registered or licensed in Province of Manitoba, Canada.

C) QUESTIONS ET RÉPONSES

Q1 Doit-on procéder à un creusage minutieux à faible profondeur à la main et à l'aide d'une mini-excavatrice, comme le précise la section 31 00 99, Earthwork for Minor Work?

R1 Dans la section 31 00 99 du devis, omettre 3.3.2 (3.3.2.1 et .3 s'appliquent toujours). Il n'est pas nécessaire d'utiliser des outils à main ou des machines d'excavation à faible profondeur. Dans la section 31 00 99 du devis, omettre 3.3.5 et 3.4.2. Il n'est pas nécessaire d'effectuer des travaux d'excavation à faible profondeur.

Q2 Un plan de démolition technique est-il nécessaire?

R2 Non, les plans de démolition ne sont pas nécessaires et doivent être enlevés. Voir B) Révisions du dossier d'appel d'offre.

Q3 Les objectifs et les vérifications de gestion des déchets décrits à section 01 74 1 peuvent être difficiles à réaliser dans les régions rurales du Manitoba ; des preuves du recyclage, comme des factures de pesée, seront-elles requises ?

R3 En ce qui concerne la section 01 74 21 Gestion et élimination des déchets de construction et de démolition, le représentant du Ministère travaillera avec l'entrepreneur pour savoir où les matériaux seront éliminés et si des feuilles de route, des reçus et/ou des billets de pesage sont disponibles ou pas. Le représentant du Ministère n'établira pas de valeurs acceptables pour la vérification des déchets.

Q4 Faudra-t-il produire un rapport sur les substances désignées?

R4 Non, un rapport a été produit. Veuillez consulter DSP2_18-0403

Q5 Quel est le plan pour les deux terrasses de la maison?

R5 Le porche avant fait partie intégrante de la structure et devra être ancré et déplacé avec le bâtiment. Les escaliers avant, la terrasse arrière et les escaliers doivent être enlevés, mis de côté et remis en place lorsque la structure est réinstallée sur la nouvelle fondation.

Q6 Qui aura la responsabilité de réinstaller les étagères du sous-sol ?

R6 Parcs Canada enlèvera toutes les étagères du sous-sol et les réinstallera lorsque le contrat sera terminé.

Q7 Les anciennes fenêtres doivent-elles être réinstallées?

R7 Parcs Canada enlèvera les fenêtres du sous-sol, les réparera, les repeindra et les réinstallera une fois la construction terminée. Tous les services publics qui traversent actuellement les fenêtres doivent être insérés dans un manchon noyé dans le béton.

Q8 Le contrat comprendra-t-il l'application du composé à joints et de la peinture sur les plaques de plâtre?

R8 Non. Parcs Canada appliquera le composé à joints la peinture sur les plaques de plâtre.

Q9 Doit-on fixer des plaques de plâtre au plafond du sous-sol ?

R9 Non

Q10 Est-ce que l'isolant et les plaques de plâtre s'étendront jusqu'aux solives de rive?

R10 Oui

Q11 Parcs Canada enlèvera la maçonnerie historique dès que possible au printemps 2019 et la remplacera une fois la construction terminée, est-ce que cela comprend le crépi prévu pour le béton hors-sol?

R11 Oui

Toutes les autres modalités demeurent inchangées.